

Sénégal : L'Etat gèle à dix mille tonnes l'importation de l'oignon en janvier 2014

En prélude à la campagne de commercialisation de l'oignon local, l'Etat a arrêté le quota d'importation à dix mille tonnes pour le mois de janvier avant le gel. Cette décision a été rendue publique hier, lundi, à la sortie d'une réunion par le directeur de l'Agence de Régulation des Marchés(Arm).

A l'issue de la réunion, le directeur de l'Arm a fait part de la décision des autorités de geler les importations d'oignon, dans le cadre de la campagne de commercialisation de l'oignon local. A partir du premier janvier prochain, seules dix mille tonnes d'oignon seront ainsi autorisées à être déchargées au port de Dakar.

Pour Amadou Abdoul Sy, cet arrêté traduit le respect d'un engagement pris par le Ministère du Commerce et par l'ensemble de l'administration du commerce pour réguler le marché de l'oignon à partir du mois d'octobre 2013.

«On surveille le marché de l'oignon depuis le mois d'octobre et cette fois-ci, on a pris la décision pour le mois de janvier 2014 d'attribuer un quota de dix mille tonnes suivant les parts de marché de chaque importateur », a-t-il indiqué.

Du côté des producteurs, on se félicite de cette décision qui tend à renforcer la production locale. Promettant de tout mettre en œuvre pour commencer à alimenter le marché dès le 5 février, les représentants des producteurs de la Vallée et celui de Gandiol demandent aux autorités de respecter cet engagement pris pour éviter la concurrence « déloyale » de l'oignon importé.

Du côté des importateurs, Doudou Cisse salue cette décision « au nom de l'intérêt national ». Cependant, ils ont demandé aux autorités, lors de cette rencontre, « l'allègement des procédures administratives au niveau du port pour faciliter la mise en circulation rapide de ces dix mille tonnes, pour ne pas impacter l'arrivée des oignons locaux ».